

04-02-2019

**Réunion du CCU
Ville de Mont-Tremblant
Lundi 4 février 2019**

Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Tremblant tenue le lundi 4 février 2019 à 13 h, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant, à laquelle sont présents :

M. Carol Matte, président
M. Claude Girard

M. Danny Stewart
Mme Sylvie Vaillancourt

Sont absents :

M. Guillaume Georges
M. Yvon Labonté
Mme Roxanne Lacasse

Le secrétaire du CCU et coordonnateur gestion du développement et service aux entreprises M. Stéphane Martin ainsi que le directeur du Service de l'urbanisme M. Louis-Martin Levac sont également présents.

Le président M. Carol Matte souhaite la bienvenue au conseiller du district 4 M. Danny Stewart qui, en vertu de la résolution du Conseil CM19 01 023, remplace M. Pascal De Bellefeuille au sein du CCU.

CCU19-02-020 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Sylvie Vaillancourt

ET IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié, lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de la réunion et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. PIIA-02 Portes d'entrée principales 2018-258 – Construction neuve communautaire – 614, rue de Saint-Jovite – Résidence pour personnes âgées – Résidences Tremblant (Les Cours Saint-Jovite)
4. Prochaine réunion
5. Levée de la réunion

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU19-02-021 3. PIIA-02 Portes d'entrée principales 2018-258 – Construction neuve communautaire – 614, rue de Saint-Jovite – Résidence pour personnes âgées – Résidences Tremblant (Les Cours Saint-Jovite) - Recommandation au conseil

CONSIDÉRANT QUE

pour faire suite à la recommandation de refus signifiée par la résolution CCU19-01-012 et dont le conseil sera saisi le 11 février prochain, le promoteur du projet *Les Cours Saint-Jovite* a déposé une proposition révisée pour la construction d'un centre d'accueil d'hébergement pour personnes âgées comprenant 144 logements et 3 locaux commerciaux dans une portion du rez-de-chaussée donnant sur la rue de Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT QUE

l'immeuble affecté par la demande est assujéti au PIIA des portes d'entrée principales en vertu du règlement (2008)-106 de Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

04-02-2019

CONSIDÉRANT l'emplacement stratégique de ce projet ainsi que son envergure qui auront un impact certain sur la trame de la rue de Saint-Jovite où les critères d'évaluation pour l'architecture du PIIA évoluent autour d'une *recherche et une harmonie dans sa composition et s'inspire des principes directeurs découlant des milieux traditionnels présents sur le territoire (architecture des Laurentides)*;

CONSIDÉRANT la vulnérabilité de la clientèle visée par le projet;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU apprécient les améliorations apportées au projet mais aimeraient qu'il soit bonifié par l'ajout de certains éléments;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sylvie Vaillancourt

ET IL EST RÉSOLU de recommander au conseil de refuser le projet de construction de *Les Cours Saint-Jovite* au 614, rue de Saint-Jovite tel que décrit dans les élévations couleurs préparées par la firme *Forme Studio Architecture* numéro de projet 18-21 et dans le cahier Architecture de paysage réalisé par BC2 tous deux documents datés du 4 février 2019 et de demander à l'architecte de produire des plans, pour considération par le CCU, qui intégreraient :

- un toit sur le pourtour de la section dont l'élévation principale est sur la rue de Saint-Jovite et sur la marquise au-dessus de couleur noire et conçu en tôle à baguettes;
- des arbres dans les îlots piétonniers pour les ombrager;
- un lien piétons à l'image des ceux existants dans l'aire de stationnement de l'élévation droite entre le stationnement et le trottoir à l'emplacement de la première case de stationnement;
- un aménagement paysager dans l'îlot accueillant l'enseigne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Divers

5. Prochaine réunion

Une prochaine réunion spéciale du CCU sur ce projet pourrait avoir lieu ce vendredi 8 février ou le lundi 11 février en matinée selon la réponse du promoteur.

CCU18-02-022 6. Levée de la réunion

Il est proposé par M. Claude Girard

et il est résolu que la présente réunion soit levée. Il est 13 h 53.

Carol Matte
Président

Stéphane Martin, secrétaire
Coordonnateur gestion du développement et service aux entreprises